

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025
Date de l'affichage : 18 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 36 + 3 suppléés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 45

OBJET : CREATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Numéro de la Délibération : 250925-DC-99

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergeur sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Marc VIRION, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : CREATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.343-1 à L.343-5, L.412-5 à L.412-7 et L.721-1 et L.721-3 ;
- La Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
- Le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;
- Le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
- Le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;
- Le décret n°88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, notamment son article 4 ;
- Le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 modifié relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article L.122-2 du Code général de la fonction publique ;
- Le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;
- L'avis des représentants du Comité Social Territorial du 10 septembre 2025 ;

Considérant :

- Que la fonctionnalité de l'emploi de direction permet au Président de confier la responsabilité de la direction de l'ensemble des services à un cadre chargé d'en coordonner l'organisation ;
- Le rapport n° IV-2, présenté au conseil communautaire du 25 septembre 2025, de monsieur le Président ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général des services à temps complet de la strate démographique de 40 000 à 80 000 habitants à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- **DECIDE**, en conséquence, de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2025 ;
- **DECIDE** de pourvoir cet emploi par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'administrateur par voie de détachement ;
- **AUTORISE** le Président à y pourvoir dans les conditions statutaires ;
- **ATTRIBUE** à l'agent détaché sur l'emploi de Directeur général des services la rémunération prévue par la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé ;
- **ATTRIBUE** à l'agent détaché sur l'emploi de Directeur général des services le régime indemnitaire de la collectivité ou de l'établissement ;
- **DIT** que le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

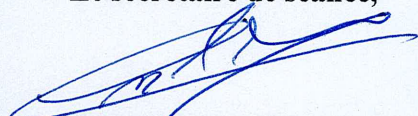
*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20250925-250925-DC-99-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2025
Affichage : 29/09/2025

Signé électroniquement le 26/09/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.



Le secrétaire de séance,


Bernard ONCLERCQ

Le Président



Pierre DESLIENS